

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3148**

Intitulé

BTS : Brevet de technicien supérieur Design de produits

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du « Brevet de technicien supérieur, Design de Produits » doit avoir la capacité à transcrire, à traduire les besoins par les scénarios d'usages et de comportements, par les formes, les matières, les couleurs pour créer des produits, qu'ils soient efficaces ou en devenir. Il doit être capable de :

- situer le problème dans son contexte global, à partir des besoins des utilisateurs,
- poser les bonnes questions, et s'informer à toutes les sources disponibles,
- synthétiser ces informations d'origines diverses, trouver les bonnes solutions à la fois technologiques, formelles, esthétiques, ergonomiques, sociologiques, économiques,
- savoir les communiquer.

Il intervient depuis l'amont de la création, intègre le cahier des charges dans sa réflexion et possède une connaissance suffisante de la technique.

Il a donc des capacités à dessiner, visualiser, formaliser, maîtrise les techniques de conception et de représentation;

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

agences de design, bureaux de design de grandes entreprises

Designer, Chef de projet

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Démarche créative Épreuve professionnelle de synthèse

Culture design & Technologie

Français

Langue vivante étrangère

Mathématiques- Sciences physiques

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un enseignant-chercheur ou un inspecteur pédagogique régional de la spécialité. Il est composé à parts égales d'enseignants et de membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

Base légale**Référence du décret général :**

Décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du BTS

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 28 avril 2005 Arrêté de modification du 22/08/06

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

Base reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.cndp.fr>

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

BTS assistant en création industrielle